(40)

H.E. AMBASSADOR MARIA NAZARETH FARANI AZEVEDO

Permanent Mission of Brazil to the United Nations Office and other International Organizations in Geneva

Human Rights Council
16th Session - Universal Periodic Review
Djibouti

"Monsieur le Président,

Le Brésil félicite la délégation de Djibouti pour le deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel et le congratule pour son rapport national, qui présente d'importants progrès pour la protection des droits de l'homme depuis le dernier examen.

Nous notons avec satisfaction que le Gouvernement djiboutien a mis en place plusieurs mesures importantes, telles que l'abolition de la peine de mort, la création d'un médiateur, et en conformité avec les recommandations formulées par le Brésil dans le premier cycle, la création des juridictions pour mineurs et un plan d'action stratégique national pour les enfants.

Nous notons aussi avec satisfaction que le Djibouti a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Nous espérons que la mise en œuvre de l'article 333 du Code criminel de Djibouti soit effective dans la lutte contre les mutilations génitales féminines.

À cet égard, dans l'esprit de l'engagement constructif et de la coopération répandue dans l'EPU, le Brésil souhaite faire les deux recommandations suivantes au gouvernement de Djibouti:

1) Ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (OP-CEDAW);

2) Adopter des mesures visant à la ampliation du traitement antirétroviral pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Je vous remercie de votre attention."